



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

« JEUNES REPORTERS DU PATRIMOINE »

8^{ème} édition – 2011/2012

OBJECTIF : Apprendre aux jeunes générations à mieux regarder leur environnement, et à prendre conscience des richesses de nos paysages et de l'héritage culturel qui les entourent, afin qu'elles aient une meilleure connaissance du patrimoine de leur pays.

- I. Ce concours est organisé par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France. Il est placé sous le patronage du Ministère de l'Éducation Nationale et est soutenu par :
- Le Ministère de la Culture et de la Communication
 - Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire
 - La Fondation du Patrimoine.

Il est ouvert aux classes de CM1/CM2

II. THÈME :

« Patrimoine industriel, patrimoine du travail » (bâtiments, machines, outils)

Moulins, forges, menuiseries, usines, papeteries, fours à chaux, tanneries, corderies, minoteries, distilleries, dinanderies, brasseries, manufactures, briqueteries, cristalleries, filatures, fonderies, grues, chevalets de mines, chais, ponts métalliques ferroviaires, gares, constructions navales, bateaux de pêches...

III. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être présenté par l'enseignant et constitué des documents, ci-après, disposés dans un dossier relié) format A4 obligatoire (pas de feuilles volantes).

Documents à insérer :

- 10 photographies **maximum** en couleur, format 13x18, avec une légende ou un commentaire. Les appareils jetables sont autorisés ainsi que tout autre appareil disponible.
- **Coordonnées exactes de l'école, avec n° de téléphone et mail.**
- Nom et prénom de l'enseignant
- Niveau de la Classe
- Nombre d'élèves
- Note préparée par l'enseignant concernant la façon dont il a abordé le concours d'un point de vue pédagogique (une demie page à une page maximum).